



le 19 octobre 2018

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du conseil municipal de la commune de Vexin-sur-Epte qui aura lieu le :

Jeudi 25 octobre 2018 à 19H 15
Salle des fêtes de Tourny

Ordre du Jour :

FINANCES :

- Approbation du rapport de la CLECT.
- Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables par le comptable public.
- Reversement des résultats des budgets Assainissements à SNA suite au transfert de cette compétence au 01 janvier 2018.
- Approbation du reversement
- Décision modificative pour le transfert des résultats constatés au CA 2017 des budgets assainissements.
- Modification de la délibération de l'affectation du résultat 2017 voté le 12 avril 2018.
- Contraction d'un emprunt de 1 000 000 €.

ADMINISTRATION GENERALE :

- Indemnité de fonction des élus suite à l'évolution de l'indice terminal de la fonction publique
- Taux d'indemnités des adjoints au maire et conseillers municipaux avec délégations.
- Souscription à l'augmentation du capital social de Normandie Axe Seine.

RESSOURCES HUMAINES :

- Adaptations de l'organigramme fonctionnel des services de la commune
- Création d'un poste d'adjoint administratif au 01/01/2019 à temps complet
- Modification de durées hebdomadaires de postes existants supérieures à 10 % du temps de travail.
- Suppressions de postes
- Actualisation du tableau des effectifs.
- Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité.
- Annulation de la délibération 2016-00251 relative aux règles d'attribution d'un véhicule de fonction.
- Autorisation relative au renouvellement de la convention au service de médecine préventive.
- Présentation du bilan social 2017 de Vexin-Sur-Epte.

.../...

DIVERS :

- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Michel JOUYET

